

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
CABINET DU MINISTRE  
DGSE  
B.P. 25 KIGALI

9

KIGALI, le 01 Oct 1992

N° 21 /05.1.0

Confidentiel

*A. H. Pellet*  
CASE NO: TCIR-98-45  
EXHIBIT NO: DNS 62  
DATE ADMITTED: 13-4-2003  
TENDERED BY: DÉFENSE  
NAME OF WITNESS: D.M.25

Son Excellence Monsieur le Premier  
Ministre  
KIGALI

OBJET : Rapport hebdomadaire sur la  
sécurité extérieure du pays.

*2-10-92  
13589/06.1.0*

Excellence Monsieur le Premier Ministre

J'ai l'honneur de vous faire parvenir  
le rapport sur la sécurité extérieure et même intérieure de notre  
pays arrêté au 19 Septembre 1992.

A. FPR

Malgré que les négociations de paix entre le Gouvernement  
Rwandais et le FPR arrivaient dans leur 3ème round, le FPR ne  
s'est jamais départi de son intention initiale de prendre le  
pouvoir à KIGALI par les armes. En témoignent plusieurs indices

1. Alors que le 3ème round de négociations se poursuivait tant  
bien que mal à ARUSHA du 07 au 18 Septembre 1992, le  
commandement militaire du FPR a ordonné à toutes ses unités  
de renforcer leurs positions, d'intensifier les entraînement  
de jour comme de nuit, d'intensifier les activités de re-  
connaissance des positions des Forces Armées Rwandaises dans  
leurs secteurs opérationnels et de s'apprêter sérieusement  
pour un imminent redéclenchement des hostilités sous prétexte  
que le MRND empêche les négociateurs rwandais à ARUSHA  
d'accepter toutes les revendications du FPR.  
Nous tenons cette information d'une source généralement sûre

X 2. De la même source, nous apprenons que parallèlement, le FPR  
a ordonné à ses complices à l'intérieur du pays de poursuivre  
et intensifier les actes de terrorisme, de sabotage et de  
vol de tout genre. En particulier, le sabotage devait viser

L'objectif à terme reste de maximiser l'insécurité à l'intérieur de notre pays pour que l'opinion tant nationale qu'internationale en arrive à appeler au secours le FPR pour "pacifier" le pays.

3. L'intensification des recrutements de jeunes combattants tant au RWANDA qu'au sein de la communauté rwandaise ou rwandophone de l'extérieur du RWANDA n'augure rien de bon de la part du FPR. Rien qu'en Communes KIGEMBE et MUGANZA de la Préfecture de BUTARE, il est signalé 19 départs récents.

a. Commune KIGEMBE

(1) Secteur NGOMA

- KAMBANDA, fils de NTAGANO et de MUKARUZIGA, tutsi, 25 ans.
- SIBOMANA Isaïe, fils de RUFARA et de MUKANTAGANZA, tutsi, 27 ans.
- BAGANINEZA, fils de MIRAVUMBA et de MUKANGWIJE, tutsi, 28 ans.
- NYILINKINDI, fils de NYILINKINDI alias NYILIBAKWE, tutsi, élève au CEFOTEC.

(2) Secteur KIVURU

- NSENGIMANA, fils de BUBANZA BANDAYINYUMA, Hutu, 27 ans.
- MUBERANDINDA, fils de KAYIRU et de MUKAKIZIMA, hutu, 24 ans.
- UWILINGIYIMANA, fils de NDIBANJE et de NYANDWI, hutu, 18 ans.
- NZABAKURANA, fils de RUEPRATABARO, hutu, 18 ans.
- RUTABANA, fils de KAMBANDA, tutsi, 30 ans. C'est le 5ème à partir parmi les enfants de KAMBANDA !
- HABYARIMANA, fils de KAZAMARANDE, hutu.
- MURERA, fils de RWEMERA et de MUGERANYANJA, tutsi, 20 ans
- MUSONI, fils de MPAKANIYE et de MUKARWOZI, tutsi, 25 ans.
- NSHIMIYE, fils de MUKARWEGO, hutu, 20 ans.

Le nommé SESONGA, réfugié rwandais, originaire de NYARUTEJA KIGEMBE, Commerçant résidant à NGOZI jouerait l'intermédiaire entre les recrues et le FPR/BUJUMBURA.

b. Commune MUGANZA

Secteur BAZIRO

- NTAGANZWA J. Pierre, fils de REKERAMO, tutsi.
- MINANI Jean, fils de BALITHAZAR, tutsi.
- MUTABARUKA P. Claver, fils de GAFEBERA, tutsi. C'est le principal recruteur et avant de partir ail a clairement notifié par écrit à son grand frère MISAGO qu'il rejoignait les INKOTANYI.

TK  
expliquer  
toute  
la situation  
de la région  
PR  
en  
confiance

Parallèlement, d'autres infiltrations vers le BURUNDI mais via le ZAIRE sont signalées.

(Ainsi le 26 Août 1992, trois tutsi de CYIMBOGO - GISOMA (CY'NGUGU) et RWUMATAMU (KIBUYE) ont été interceptés par les Officiers zaïrois de renseignement alors qu'ils tentaient de se rendre clandestinement au BURUNDI.

Le 19 courant, deux autres tutsi rwandais ont été arrêtés à BWEGERA (UVIRA) dans les mêmes circonstances. En corrompant un militaire de garde, ils ont pu s'évader en laissant leurs cartes d'identité sur place. Une seule est lisible et porte le N° 5757/II.E 0234426 et appartenant à RUBANZA Bruno, fils de NYANDWI et de MUKARUHARA, né en 1960, tutsi, résidant en Secteur ISHA - Commune GISUMA.

Au ZAIRE même, les informations en provenance de BUGARAMA indiquent que le FPR opère un recrutement intensif de combattants à BWEGERA (SUD-KIVU). Les recrues transiteraient par le BURUNDI où elles recevraient un entraînement de quelques jours avant de rejoindre le front.

Dans la nuit du 15 au 16 Septembre 1992, les Services Zaïrois de Sécurité ont opéré des rafles parmi les réfugiés rwandais vivant à GOMA et à BUKAVU ainsi que dans certaines autres localités du SUD et d'ORD-KIVU telles que NYANGEZI et KARUZI. Deux fusils de chasse (légaux) et des brochures de cours théoriques de manipulation d'armes à feu ont été trouvés chez l'activiste KASONGO vivant à BUKAVU. Le résultat des fouilles à GOMA ne nous a pas été communiqué. A la suite de ces rafles, certains réfugiés rwandais de BUKAVU ont fui vers le BURUNDI mais paradoxalement, d'autres y affluent en provenance de BUJUMBURA et de GOMA.

Face à cette situation, des mesures adéquates s'imposent :

- a. Tous les politiciens, le Gouvernement et en particulier, le MINISTRE doivent se départir de toute naïveté quant aux intentions réelles du FPR et rappeler aux structures administratives à tous les niveaux (Préfectoral, Communal, de Secteur et de Cellule) leur rôle de premier ordre dans le maintien de la population en alerte. C'est de cette façon qu'elle peut déjouer les éventuels infiltrés ennemis ou leurs complices par des rondes nocturnes et des contrôles mutuels sur leurs collines. De cette même façon, elle contribuerait aussi à contenir le mouvement de banditisme à main armée qui, selon les informations en ma possession est aussi commandité en partie par l'ennemi et, en tous cas, lui profite. C'est une phase bien connue de la guérilla. De même, les structures administratives, surtout de base peuvent jouer un grand rôle dans la sensibilisation et l'encadrement de la

Il sied de rappeler cependant, que tout cela passe par la revalorisation, la redynamisation et la motivation de l'autorité, quelles que soient sa nature et son échelon.

b. Pour raviver la vigilance de la population et des autorités de base vigilance qui avait été fortement entamée par la réduction des heures de couvre-feu et la suppression du laissez-passer pour véhicules et pour personnes (comme si la guerre était terminée), il y a lieu d'envisager de rétablir les mesures permettant de décourager les infiltrations ennemies.

Cela passerait entre autres par le rétablissement du laissez-passer pour véhicules et pour personnes et par la réduction des heures de libre circulation. Sinon, c'est difficile de demander aux Conseillers de contrôler les infiltrés dans leurs secteurs ou à la population de faire des rondes.

A ceux qui disent qu'il faut d'abord prouver que la suppression des laissez-passer a facilité les infiltrations avant de les réinstaurer, il y a lieu de faire remarquer que c'est justement impossible car c'est le contrôle à base de ces documents qui devrait le prouver. Ce qui est certain, et tout observateur s'en rend compte c'est que cette suppression du laissez-passer a rendu difficile le contrôle des mouvements des personnes dans la Capitale et fragilisé sa sécurité. Il est naturellement plus facile de se dissimuler dans une population de 2.000 personnes que dans celle de 10 personnes; dans une bande de banlieues que dans une population limitée de fonctionnaires ou d'artisans à adresses identifiées.

D'autres avancent que, de toutes façons, les INKOTANYI ont accédé à ces laissez-passer lorsque certains bureaux communaux et de secteurs sont tombés entre leurs mains et que, partant ils ne sont utiles à rien.

Il y a lieu de faire remarquer que si telle devait être la logique à suivre, il ne faudrait pas contrôler les cartes d'identité puisqu'il y en avait aussi dans ces bureaux communaux !

Au contraire, c'est une raison de plus pour exiger un autre document étudié de façon à annuler ou réduire les risques causés par ceux-là qui sont tombés dans les mains de l'ennemi. De plus, l'ennemi doit compter sur les complicités à l'intérieur. En renforçant le contrôle à l'intérieur et en limitant les déplacements, on complique la tâche à l'infiltré même s'il avait pu frauder, au prix d'un certain effort tout de même, tel ou tel document.

c. Tous les responsables politiques, tous les membres du Gouvernement, tous les responsables administratifs doivent harmoniser le langage

Si cet ennemi a un complice à l'intérieur et que celui-ci est identifié preuves ou indices sérieux à l'appui, ce ne peut être qu'un traître ou un prévenu traître (Cfr propos du Ministre MBONAMPEKA de la Justice dernièrement à BYUMBA).

Sinon, il faut être clair, le RWANDA n'a pas été agressé, il n'y a ni ennemi ni traître et dans ce cas, il ne faudrait pas demander aux Forces Armées Rwandaises de les affronter, ni aux Services de Sécurité et à la population de les traquer ! Mais à ceux qui penseraient toujours comme ça, je recommande la lecture du rapport N° 357/04/02.A 13/VI.1 du 19 Août 1992 de notre Ambassade à KAMPALA adressé au Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération. Il est très édifiant.

- d. En mettant des moyens à la disposition des Préfets, des Commandants de Place ou de Groupement ou des Responsables de Services de Renseignements Préfectoraux de CYANGUGU, KIBUYE et GISENYI, il y a moyen d'intéresser les Services Zaïrois de Sécurité de BUKAVU et de GOMA et les amener à harceler régulièrement les INKOTANYI; une façon parmi tant d'autres d'affaiblir les INYENZU au front.
- e. Le Gouvernement devrait aider le Ministère de la Défense à acquérir des codiaes ou des vedettes pour appuyer les patrouilles sur terre par des patrouilles sur le Lac KIVU dans le contrôle de notre frontière OUEST menacée par les infiltrations de l'ennemi via le SUD et le NORD KIVU en passant par l'île IDJWI. Les nombreux Bashi qui viennent aux marchés de NYAKILIBA (GISENYI) et MUGONERO (GISENYI), y compris de nuit et sans aucun contrôle, peuvent facilement couvrir des infiltrations de l'ennemi.

### B. FPR/RADIO-MUHABURA

Dans ses émissions de la semaine du 12 au 19 Septembre 1992, l'attention de nos services a été retenue par celles du 16.09.1992 au matin où, sous forme d'une dramatisation, les participants font comprendre que le RWANDA n'a nullement besoin d'élections, parce qu'il est en guerre, qu'il vit une crise économique. Mais si on se souvient que c'est le FPR qui a déclenché cette guerre "au nom de la démocratie", qui a contribué à l'asphyxie économique du RWANDA en bloquant les voies usuelles de ravitaillement (KAGITUMBA, GABUJA, CYANIKA) et qu'il n'ose pas rentrer pacifiquement au pays pour combattre politiquement, auprès des autres partis, la "dictature MRND"; l'on se rend compte du genre de démocratie que le FPR entendait apporter au peuple rwandais.

Le Ministère de l'Information devrait instruire Radio-RWANDA de relever régulièrement de telles contrevérités et les analyser à

- 0 -  
**Confidentiel**

D'une façon générale, Radio-Rwanda doit dénoncer systématiquement la tactique pémicieuse du FPR de rejeter sur les Forces Armées Rwandaises et les autorités rwandaises la responsabilité des torts et des dégâts qu'il a causés ou qu'il cause au RWANDA.

C. FPR/TANZANIE

Un certain PEREZI, Officier de l'Armée Tanzanienne, Commandant de Place de KIGOMA, rentrerait d'une formation en ISRAEL. Il aurait été contacté par les INKOTANYI qui lui auraient confié la mission de charger leurs armes se trouvant à UWIRA (ZAIRE) chez les Banyabulenge et les introduire clandestinement au RWANDA via le Lac TANGANYIKA, la TANZANIE et la rivière AKAGERA.

Nos Ambassades à BUJUMBURA et à DAR-ES-SALAAM doivent approfondir cette piste.

D. UGANDA

Selon la Voix de l'AMERIQUE dans ses émissions du 16 Septembre 1992 matin, le NRC (National Resistance Committee) au pouvoir en UGANDA est critiqué par l'opposition à cause de son retard à mettre sur pied une nouvelle constitution; ce qui permet à MUSEVENI d'éterniser la transition.

Notre Ambassade à KAMPALA doit continuer à suivre de près la situation politique de l'UGANDA pour nous tenir informé.

E. ZAIRE

Le 17 Septembre 1992, un groupe de 50 personnes en tenue militaire et civile munies d'armes mi-légères a traversé la route KASINDI-PORT en direction de l'UGANDA via KYAVINYONGE. Le SNIP/BFNI s'est étonné de ce que les Forces Armées Zaïroises n'ont pas réagi et que la patrouille militaire n'est plus organisée dans cette région.

Cette situation est préoccupante dans la mesure où l'on sait que c'est à ce niveau que passent les rebelles respectifs des deux pays (UGANDA et ZAIRE) pour destabiliser leurs pays d'origine. Le comportement des FAZ dans ce coin est dû soit à la corruption soit au désintéressement. Mais dans les deux cas ce n'est pas rassurant pour notre pays dans la mesure où les INKOTANYI pourraient aussi en profiter. Par ailleurs, d'après l'Ambassade du ZAIRE à KIGALI le 18.09.1992, les négociations entre le Gouvernement Rwandais et le FPR sur le partage du pouvoir étaient qualifiées de cruciales et risquaient d'avorter ou provoquer de graves incidents à l'intérieur du pays. Selon cette Ambassade, une certaine opinion estimait que le FPR semblait acculer la partie du Gouvernement Rwandais à céder. Selon la même Ambassade, certains partis politiques membres du Gouvernement critiquaient le parti MDR qui ne les consulterait plus sur les

E. USA/LIBYE/RWANDA

Le 18 Septembre 1992, un diplomate de l'Ambassade des USA à BUJA a rencontré un agent du Ministère de la Défense et l'a informé, entre autres choses, que le Directeur Général de la SODEPARAL, Abdul FATAH ASHEG a un compte à ATHENES en GRECE sur lequel il a été dernièrement versé une grande somme (± 1.000.000 US Dollars) et se demandait si le Gouvernement Rwandais était au courant de cela et de l'usage auquel est destinée une telle somme.

Il me revient qu'en effet la SODEPARAL disposait, en 1989, d'un compte à l'Arab Hellenic Bank (ATHENES) qui a fait l'objet de correspondances entre la BNR, le Conseil d'Administration de la SODEPARAL et même le MINAFFET suite aux irrégularités qui l'entouraient. Dans la mesure où nous savons que, dans ses activités terroristes, la LIBYE utilise ce genre de comptes-bidon pour faire transiter les fonds destinés à financer des opérations aux quatre coins du monde, les services concernés devraient tirer au clair la situation de ce compte et s'assurer de sa gestion conjointe par le représentant du Gouvernement Rwandais et celui du Gouvernement Libyen conformément aux accords institutionnalisant la SODEPARAL. Parallèlement, le MINAFFET devrait procéder à l'évaluation de la Coopération Libyenne à RWANDA.

F. RWANDA

Au cours de la semaine du 12 au 19 Septembre 1992, l'actualité dans notre pays a été marquée par le banditisme à ~~part~~ arrée et les conflits entre les autorités et les jeunes des partis politiques.

1. S'agissant du banditisme armé, celui-ci commence à prendre la forme du terrorisme pur et simple dans ce sens que les malfaiteurs ne cherchent plus à voler seulement, mais plutôt à tuer. Ca a été le cas à KABUYE chez le nommé RUDASINGWA la nuit du 12 au 13.09.92. Bilan : 1 enfant mort, 3 autres et 1 veillard blessés.

Un coup similaire (à coups de grenades et de fusils) a eu lieu en Communes RUBENGO et KANOMBE (Centre de KABUGA) la nuit du 16 au 17 Septembre 1992. Malgré les grenades lancées, il n'y a heureusement pas eu de victimes.

Pour ce cas de KABUGA, il est à noter que tous les coups enregistrés jusqu'ici ont visé des boutiques appartenant aux hutu tandis que tous les suspects sont tutsi.

L'hypothèse que ce serait l'œuvre des INKOTANYI infiltrés ou de leurs complices dans le but de provoquer des affrontements inter-ethniques tout en se faisant des réserves utilisables en temps opportun n'est donc pas à écarter. En tous cas la situation y est déjà tendue.

80

~~Confidentiel~~

Le Parquet doit tout faire pour essayer de découvrir les auteurs et les punir. Le Ministère de la Défense va voir dans quelles mesures et dépêcher des gendarmes mobiles ou permanents. Le Service de Renseignements, par le biais du Service de Renseignement Préfectoral de KIGALI, devrait aussi suivre de plus près ce Centre de KABUGA, presque abandonné à lui-même, pour prévenir des coups similaires.

2. Quant au conflit qui oppose les INTERAHAMWE aux autorités judiciaires qu'ils accusent de ne pas les réhabiliter alors qu'ils ont été lésés, tout remonte aux bagarres qui ont une fois opposé la JMRND à la JDR et à la JL à GITICYINYONI. Il semble qu'à l'époque le Parquet n'a arrêté que les JMRND qui par après ont été acquittés par le TRIBUNAL.

Entretemps, il y aurait eu un plan de dissolution des INTERAHAMWE élaboré conjointement par le MDR et le PL et qui consistait à les provoquer pour qu'en réagissant ils commettent des dégâts et se fassent arrêter par le Procureur NSANZUWERA F. Xavier. La JMRND aurait découvert le plan et ne digérerait plus le Ministère de la Justice et le Procureur de la République pour cette raison.

A ce sujet, il est indispensable que chaque parti sensibilise sa jeunesse et la population en général à la tolérance et à la cohabitation pacifique.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur

le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Copie pour Information :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal  
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale

Le Ministre de la Défense

Le Dr. James GASANA



Confidentiel